

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de REIMS
Commune de Prosnes

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

COMMUNE DE PROSNES

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation : 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Membres présents :

AUBERT Rémy, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

Membres absents représentés :

LHUILIER Sylvie par MUNIER Francis
KESENNE Baptiste par DROUET Françoise

Secrétaire de séance :

DROUET Françoise

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) est atteint ; la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2023_19 : Délibération approbation du rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims 2022
- 2023_20 : Délibération remboursement de frais engagés par Monsieur MUNIER
- 2023_21 : Délibération actualisation des tarifs du foyer rural à compter du 1^{er} janvier 2024
- 2023_22 : Délibération validation de la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie
- Décision pour l'actualisation des loyers des logements communaux en 2024
- Décision pour la pose de grillage au foyer rural
- Décision pour autoriser Monsieur le Maire à faire une étude pour le remplacement de la chaudière de la mairie

Demande de Monsieur le Maire d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant des frais engagés par Monsieur Lionel Mougneau

Le Conseil accepte le rajout de cette délibération

Questions diverses :

- Nettoyage de la toiture du foyer rural : demande de devis
- Activités de Noël
- Tables et chaises en surplus
- Quid de l'installation des caméras, rendez-vous ENEDIS ?
- Devis pour les gouttières de la toiture de l'atelier communal
- Prime de la secrétaire de Mairie

Désignation du prochain secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe que la prochaine secrétaire de séance sera Madame Sabrina Picard

Approbation du Procès Verbal du 19 septembre 2023

Le Procès Verbal de la réunion du 19 septembre 2023 a été approuvé à la majorité des membres présents.

Néanmoins,

A l'ouverture de la séance, monsieur Nourissier prend la parole pour dire qu'il n'approuve pas le dernier compte rendu et demande à ce qu'il soit écrit dans le procès verbal de ce jour ce qui suit :

Monsieur Nourissier n'est pas d'accord avec le CR du 19 septembre dernier pour les raisons suivantes :

1^{er} point : Suite au projet de compte rendu de séance du conseil municipal du 19 septembre 2023 transmis par la secrétaire Sylvie L'Huillier à tous les membres du conseil pour d'éventuelles observations, j'avais indiqué dans la foulée à la secrétaire madame L'Huillier que les sujets « Sapins de Noël » et « Etude écurie Lecomte » était très incomplets et/ou erronés et lui avait indiqué de revoir cela en reprenant le dictaphone.

Comme cela n'a pas répondu à sa demande, voici ci-dessous les éléments manquants concernant ma présentation sur les sapins de Noël notamment son coût et les différentes dates planifiées :

«Rapprochement effectué avec Mme Jolly, adjointe de Sept-Saulx afin que leur commune finalise lundi prochain 25/09/23 leur première « opération sapins de Noël » lors de leur

réunion du CM dans l'objectif d'être dans le même timing que notre commune.

Coût d'un sapin de voirie : 7.50€.

Coût d'un sapin d'intérieur Nordmann pour le regroupement scolaire de St Saulx (3 à la charge de Prosnes, 3 à la charge de St Saulx) : 20€.

2ème point : Eléments également non retranscrits par la secrétaire de séance Sylvie L'Huillier:

« Présentation de la remise en état de Ecurie Lecomte :

Visite effectuée avec un artisan de bâtiment : Cet artisan avait indiqué que la bâtisse « écurie Lecomte » possédait une belle structure nécessitant une remise en état de certains éléments.

Estimation du coût 2500 €.

Monsieur Le Maire demande à ce que des devis soient établis sur cette bâtisse ainsi que d'établir des devis pour les gouttières en zinc du hangar communal.

3ème point : Colis ou Repas des aînés :

Tout d'abord, monsieur Nourissier indique au conseil municipal que lors du précédent mandat sous la présidence de Philippe Soter, nous avons délibéré, à l'issue de 4 réunions de CM, afin de maîtriser nos dépenses, de passer de 65 ans à 70 ans pour l'accès aux colis ou aux repas des aînés.

En 2018, cout total : 1893.10 €

En 2021 : Coût total de 1782€

En 2022 : Coût total de 1764€

Sous ce nouveau mandat, l'étude « colis – repas des aînés 2023 » a été simplement travaillée « sous la commission Fêtes et Cérémonies » gérée par Lionel Mougneau mais n'a jamais été présenté lors d'une réunion du conseil municipal d'autant plus que les coûts engendrés ont explosé.

Pour rappel, comme nous l'indiquait souvent notre ancien Maire Philippe Soter, une commission travaille sur un sujet, élabore un dossier ou une étude afin de la présenter au conseil municipal lors d'une réunion.

Le représentant de la commission présente son dossier, présente les conclusions souhaitées par cette commission mais dans tous les cas c'est le conseil municipal qui tranchera en fonction des éléments présentés et des réponses apportées.

Pour 2023 : le coût total de 2842€ représentant une hausse d'environ 40%.

Monsieur Nourissier constate que certains nouveaux membres critiquaient nos dépenses sous notre ancien mandat mais cela ne les gêne pas d'exploser le budget pour le repas ou les colis des aînés 2023.

Monsieur Nourissier informe le conseil municipal qu'aucune délibération n'a été prise lors d'une séance du conseil municipal concernant le coût et le choix des repas-colis-bon d'achats des aînés pour fin 2023.

Madame Drouet fait remarquer au conseil municipal qu'à ce jour aucune décision n'a été retenue par l'ensemble du CM lors d'une réunion, pour décider de l'augmentation du tarif alloué à chaque habitant de plus de 70 ans (concernant le colis ou le repas) ; que seule la commission en a décidée sans concertation du conseil municipal. A noter que l'année dernière il n'était pas concevable que le budget ne dépasse la somme de 35 € pour 1 personne et 50 € pour 2 personnes (soit cette année une augmentation d'environ 40 %).

Délibération approbation du rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims 2022
--

N° de délibération : 2023_19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2022,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Le conseil après en avoir délibéré

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	2	10	0	0	0

DECIDE :

A la majorité des membres présents (et représentés) de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activités 2022 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération actualisation des tarifs du Foyer Rural à compter du 1^{er} janvier 2024

N° de délibération : 2023_21

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il serait souhaitable de réfléchir à l'actualisation du prix de la location du Foyer Rural à compter du 1^{er} janvier 2024.

Tarifs location	Actuels	Nouveaux
Prosnois	340 €	
Extérieurs	600 €	
Tarif journée en semaine	100 € pour Prosnois	200 € pour extérieur
Electricité (prix au kwa/h)		
Prosnois et extérieurs	0,35 €	
Ménage		
Prosnois et extérieurs	100 €	

Le conseil après en avoir délibéré :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	2	10	0	0	0

DECIDE :

A la majorité des membres présents (et représentés) d'appliquer le nouveau tarif pour la location d'une journée dans la semaine pour les extérieurs à 200 € et de maintenir le tarif actuel de 100 € pour les Prosnois.

Délibération validation de la convention d'installation d'un relais de radiotéléphonie

N° de délibération : 2023_22

Vu la proposition de convention de la société SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain appartenant à la commune de Prosnes, dans le cadre du « New Deal Zones Blanches » pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile,

Le conseil, après en avoir délibéré :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	2	3	5	2	0

DECIDE :

A la majorité des membres présents (et représentés) d'autoriser Monsieur le Maire à refuser la proposition de la convention de la société SFR.

Délibération remboursement de frais engagés par Monsieur le Maire

N° de délibération : 2023_20

Monsieur le Maire a dû avancer les frais pour l'achat de deux agendas 2024 chez Top Office à Cormontreuil

La facture nous a été annoncée pour un montant total de 34,98 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	2	9	0	0	1

Autorise

A la majorité des membres présents (et représentés) ce remboursement

Délibération pour remboursement de frais engagé par Monsieur Lionel Mougneau

Monsieur Lionel Mougneau a dû avancer les frais pour l'achat de 2 colis aux agents communaux et quelques décorations de Noël.

La facture nous a été annoncée pour un montant total de 145,18 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	2	9	0	0	1

Autorise

A la majorité des membres présents (et représentés) ce remboursement.

Décision pour l'actualisation des loyers des logements communaux en 2024

Le Conseil municipal envisage éventuellement d'augmenter les loyers de 2 % lors de la prochaine échéance de ceux-ci. L'indice des loyers pour 2024 sera de l'ordre de ± 4 %.

Décision pour la pose du grillage au Foyer Rural

Le Conseil acte pour qu'un grillage d'une hauteur de 1,93 m soit dressé le long de la route de Baconnes d'environ 50 m de longueur en prolongement du Foyer Rural suivi d'un retour d'environ 50 m derrière le foyer rural. Des devis seront établis prochainement en fonction de ces critères. .

Une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion pour le choix de l'entreprise.

Décision pour autoriser Monsieur le Maire à faire une étude pour le remplacement de la chaudière de la mairie

Monsieur le Maire nous informe que la chaudière de la mairie est définitivement hors service. Compte tenu de l'urgence, il a sollicité l'entreprise THIRION pour qu'elle fournisse un devis. Celle-ci propose une chaudière neuve Biofioul d'un montant d'environ 10 000 €. Les membres du Conseil approuve cet achat et autorise Monsieur le Maire a effectué l'achat de cette chaudière.

Questions diverses :

- Nettoyage de la toiture du Foyer Rural : Demande de devis

Au vu de la majorité des membres du Conseil Municipal favorable au nettoyage de la toiture du Foyer Rural et en fonction des devis proposés ; un montant sera prévu dans le budget de l'année prochaine. Une délibération sera à prévoir pour le choix et le coût de l'entreprise.

- Activités de Noël

L'association « Ensemble pour Prosnes » se propose d'organiser les 15 et 16 décembre 2023 le vin chaud ainsi que le Noël des enfants comprenant un spectacle, gouter, friandises et la visite du Père Noël. La mairie offrira le goûter et chocolat aux enfants ainsi qu'une participation financière de 500 € pour le spectacle de Noël.

- Tables et chaises

Des tables et chaises inutilisées ont été vendues à moindre coût à quelques habitants du village.

- Quid de l'installation des caméras, rendez-vous Enedis

Suite à l'accord du Conseil pour l'installation de vidéoprotection dans le village ; des subventions ont été accordées. Mais la Région Grand Est depuis le mois de septembre 2023 a proposé de nouvelles subventions si l'installation se faisait par la fibre. Au vu de cette possibilité présentée par monsieur Nourissier et madame Drouet, Monsieur le Maire va compléter le dossier afin d'obtenir un montant complémentaire de subventions et contacter Enedis via leur site Internet. En parallèle, le Conseil Municipal a demandé à monsieur Nourissier et madame Drouet de présenter une synthèse financière des coûts et des subventions pour la mise en place de cette vidéosurveillance.

- Devis pour les gouttières de la toiture de l'atelier communal

Après avoir présenté 3 devis concernant l'écurie Lecomte et le hangar communal, monsieur Nourissier et madame Drouet se proposent de transmettre aux 3 artisans ayant répondu, un cahier des charges identique, convenu avec le conseil municipal pour un chiffrage définitif dans l'objectif d'une délibération à venir.

- Prime pour la secrétaire de mairie

La majorité des membres du Conseil est favorable pour qu'il soit accordé une prime à la secrétaire de mairie.

Tour de table :

Monsieur Nourissier nous informe avoir rencontré dernièrement le référent en Cyber Sécurité du groupement de gendarmerie départementale de la Marne sur la sécurité informatique. Après quelques échanges, cet agent se propose de venir gratuitement pour effectuer un prêt- diagnostic-cyber-sécurité sur le système informatique de la commune.

Monsieur Nourissier avec Madame Drouet ont rapporté que la distribution des sapins s'est bien déroulée.

Afin de solutionner les différents problèmes soulevés ci-après au Foyer Rural, Monsieur Mougneau en informe le conseil municipal et demande qu'il soit prévu ces investissements dans le budget 2024.

- Remplacement urgent de la gazinière qui disjoncte à tout moment. Coût environ 6000 €) ;
- Tapis de sol à prévoir pour les différentes portes d'entrée (x3) ;
- Condamner et isoler la porte de la cuisine qui est vétuste ;
- Isoler le plafond de la grande salle pour diminuer la facture énergétique ;
- Acheter de la vaisselle pour la proposer à la location

Une délibération sera prise lors d'une prochaine réunion pour le choix des entreprises.

Tous les sujets sont épuisés, le Maire lève la séance à 00h10.

La secrétaire de séance
Madame DROUET Françoise



Monsieur le Maire
Monsieur MUGNEAU Francis



La rédaction et le contenu
du Pd, n'ayant pas été respecté,
Je ne valide que l'ordre du
jour

